|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **NATIONS UNIES** | Description: Description: !UNLOGO |  | E:\Logos\UNESCO (black).jpg | FAO-LOGO |  **BES** |
|  |  | **IPBES**/6/10 |
|  | [**Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**](http://unterm.un.org/DGAACS/unterm.nsf/WebView/89752D0EE42F5EDF852575EC006B64B1?OpenDocument) | Distr. générale 5 décembre 2017Français Original : anglais |

Plénière de la Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la biodiversité
et les services écosystémiques

Sixième session

Medellin (Colombie), 18-24 mars 2018

Point 10 de l’ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-2)\*

Examen de la Plateforme

Examen de l’efficacité des fonctions administratives et scientifiques de la Plateforme [produit 4 e)]

Note du secrétariat

 Introduction

1. Dans le cadre du premier programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), la Plénière, dans sa décision IPBES-2/5, a demandé un examen de l’efficacité des fonctions administratives et scientifiques de la Plateforme [produit 4 e)] et a prié le Groupe d’experts multidisciplinaire de définir, en consultation avec le Bureau, une procédure pour cet examen. À sa quatrième session, la Plénière a examiné une proposition de procédure pour l’examen et a demandé que la portée et le cadre de référence de l’examen final continuent d’être affinés (décision IPBES-4/1, section VII).
2. À sa cinquième session, la Plénière a adopté la décision IPBES-5/2, dans laquelle elle approuvait le cadre pour l’examen de la Plateforme (présenté dans l’annexe à la décision).
3. Dans cette même décision, la Plénière priait le Bureau, en consultation avec le Groupe d’experts multidisciplinaire, de réviser le questionnaire figurant dans l’appendice du cadre en tenant compte des observations reçues lors de la cinquième session de la Plénière; priait le secrétariat de mettre le questionnaire révisé à la disposition des membres et des parties prenantes de la Plateforme pour une période de deux semaines après la cinquième session de la Plénière, afin qu’ils puissent l’examiner; et priait le Bureau, en consultation avec le Groupe d’experts multidisciplinaire, de finaliser le questionnaire, en tenant compte des observations reçues durant la période de deux semaines susvisée.
4. La Plénière a également approuvé la réalisation d’un examen interne par le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau, et la communication des conclusions de cet examen aux examinateurs externes. Elle a prié l’équipe d’examen interne de transmettre le rapport visé au paragraphe 11 du cadre à la Plénière à sa sixième session.
5. La Plénière a en outre prié la Secrétaire exécutive de demander la désignation de candidats pour la commission d’examen, en visant à assurer une représentation régionale équilibrée, et de mettre en œuvre une procédure d’appel d’offres concurrentielle afin qu’une organisation professionnelle externe coordonne l’examen, le commencement des travaux de cette organisation étant prévu au début de l’année 2018, sous réserve de la disponibilité de ressources financières. La Plénière a prié la commission d’examen, conformément au cadre susmentionné, de fournir à la Plénière à sa septième session un rapport final sur l’examen, comportant des recommandations concernant la mise en œuvre du deuxième programme de travail de la Plateforme.

 I. Rapport de l’équipe d’examen interne

 A. Finalisation du questionnaire

1. À leur huitième réunion, le Bureau et le Groupe d’experts multidisciplinaire sont convenus de la composition d’une équipe d’examen interne. L’équipe comprend le Président de la Plateforme, un membre du Bureau (Alfred Oteng-Yeboah), un coprésident et deux membres du Groupe d’experts multidisciplinaire (Marie Stenseke, Carlos Joly et Vinod Mathur), et le Secrétaire exécutif.
2. Comme suite à la décision IPBES-5/2, l’équipe d’examen interne, au nom du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire, a révisé le questionnaire figurant dans l’appendice de l’annexe à la décision IPBES-5/2 et l’a mis à la disposition des membres et des parties prenantes de la Plateforme pour une période de deux semaines (28 avril – 12 mai 2017) afin qu’ils émettent des observations. Seize séries d’observations ont été reçues qui émanaient de quatre gouvernements (Australie, États-Unis d’Amérique, Malaisie, Népal), de l’Union européenne et de 11 particuliers. Le comité d’examen interne a établi la version définitive du questionnaire, en tenant compte de ces observations. La version finale du questionnaire figure dans l’appendice V de l’annexe au document IPBES/6/INF/32.
3. Conformément au paragraphe 11 du cadre, le volet interne se présente sous la forme d’une autoévaluation se fondant sur les réponses au questionnaire communiquées par des membres précédents et actuels du Groupe d’experts multidisciplinaire et du Bureau ; le secrétariat, y compris ses groupes d’appui technique ; des membres des groupes de travail de la Plateforme ; des vice-présidents et des auteurs-coordonnateurs principaux des évaluations en cours et antérieures réalisées par la Plateforme ; et des correspondants nationaux. Le questionnaire a été diffusé le 22 mai 2017, avec un délai de réponse fixé au 7 août 2017. Y ont répondu : 85 personnes, dont 9 membres du Bureau, 23 membres du Groupe d’experts multidisciplinaire, 21 correspondants nationaux, 17 experts de la Plateforme (co-présidents des groupes de travail et des évaluations, auteurs-coordonnateurs principaux des évaluations, et un petit nombre de membres des groupes de travail et d’auteurs-coordonnateurs principaux invités à participer à un autre titre) et 17 membres du secrétariat (y compris les membres des groupes d’appui technique). Certaines des personnes sondées ont fourni leur contribution à plus d’un titre.

 B. Établissement du rapport d’examen interne

1. Comme suite à la requête de la Plénière, l’équipe d’examen interne a établi le rapport demandé au paragraphe 11 du cadre pour l’examen (annexe à la décision IPBES-5/2), dont une autoévaluation fondée sur les réponses au questionnaire. Le rapport a été approuvé par le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau.
2. Le rapport comprend un résumé analytique, qui présente les principaux résultats de l’examen interne tel que conçu par le comité d’examen interne et approuvé par le Bureau et le Groupe d’experts multidisciplinaire. Les déclarations en caractères gras découlent directement de l’analyse quantitative du questionnaire, tandis que le texte en caractères ordinaires découle d’autres observations reçues via le questionnaire et inclut des éléments que le comité d’examen interne a choisi de souligner compte tenu de l’expérience de ses membres. Le résumé analytique du rapport figure dans l’annexe à la présente note.
3. Le rapport contient aussi une analyse détaillée du questionnaire, section par section, y compris des considérations pour l’avenir mises en exergue par le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau. Le rapport complet est disponible dans le document IPBES/6/INF/32. L’appendice I du rapport contient des informations sur le mandat, les procédures et la méthodologie de l’examen interne. L’appendice II présente, pour chacune des 99 questions du questionnaire permettant un classement, le pourcentage de réponses reçues pour chaque notation de 1 à 5, une colonne graphique illustrant le nombre de réponses reçues pour chaque notation de 1 à 5, ainsi que la moyenne avec son écart type. Pour les sept questions dont les réponses étaient limitées à « oui » ou « non », l’appendice II présente le pourcentage de réponses (« oui » ou « non ») reçues, le nombre de réponses reçues ainsi qu’un graphique circulaire illustrant les réponses pour chaque question. L’appendice III énumère les éléments des travaux de la Plateforme qui ont obtenu le score le plus élevé et le score le moins élevé dans le questionnaire. L’appendice IV donne un bref aperçu des observations qualitatives fournies dans le cadre du questionnaire. L’appendice V présente la version définitive du questionnaire ayant servi de base à l’examen interne.

 II. Volet externe de l’examen

1. Dans sa décision IPBES-5/2, la Plénière priait également la Secrétaire exécutive de demander la désignation de candidats pour la commission d’examen, en visant à assurer une représentation régionale équilibrée, et de mettre en œuvre une procédure d’appel d’offres concurrentielle afin qu’une organisation professionnelle externe coordonne l’examen, le commencement des travaux de cette organisation étant prévu au début de l’année 2018, sous réserve de la disponibilité de ressources financières.
2. Le 6 novembre, la Secrétaire exécutive a publié les notifications EM/2017/31 et EM/2017/32, demandant qu’au 2 janvier 2018, les membres de la commission d’examen de la Plateforme aient été désignés et que les organisations professionnelles souhaitant se porter candidates pour coordonner le volet externe de l’examen de la Plateforme se soient manifestées. L’appel a été formulé par le Bureau, en collaboration avec le Groupe d’experts multidisciplinaire, selon le cadre pour l’examen figurant en annexe à la décision IPBES-5/2.
3. La commission d’examen comprendra un nombre maximum de 10 examinateurs et présentera une composition équilibrée incluant des représentants gouvernementaux, des scientifiques et des représentants d’organisations non-gouvernementales. Les membres de la commission seront, en réponse à l’appel lancé, choisis par le Bureau en consultation avec le Groupe d’experts multidisciplinaire, dans le respect des critères ci-après, tels qu’ils sont énoncés au paragraphe 9 du cadre :
	1. Qualifications de l’organisation et des examinateurs en matière de réalisation d’examens institutionnels au niveau mondial ;
	2. Expérience démontrée de l’organisation et des examinateurs en matière de travail avec des interfaces science-politique ainsi que dans le domaine de la compréhension des rôles et fonctions d’un processus d’évaluation de l’environnement mondial, en général et dans le cas particulier de la Plateforme.
4. Le Bureau et le Groupe d’experts multidisciplinaire sélectionneront également, sur la base de ces critères, une organisation professionnelle externe, en réponse à l’appel lancé. Le secrétariat, en collaboration avec le Bureau, examinera les propositions et, si aucune proposition ne satisfait aux critères ou ne correspond aux ressources financières disponibles, le Bureau peut décider d’embaucher un fonctionnaire d’administration se trouvant en dehors du secrétariat afin de coordonner l’examen.
5. À la suite d’une décision prise par le Bureau à sa dixième réunion, le Fonds d’affectation spéciale ne sera utilisé pour aucune dépense afférente à l’examen externe, en attendant l’examen par la Plénière du budget révisé pour 2018, qu’elle a approuvé à sa cinquième session. Plus précisément, le Fonds n’a pas été utilisé à l’appui de la participation des membres de la commission d’examen à la sixième session de la Plénière, et le secrétariat n’a pas conclu d’accord contractuel avec une organisation professionnelle externe. Les prévisions budgétaires suivantes sont incluses dans le cadre pour l’examen
(décision IPBES-5/2, annexe).

|  |  |
| --- | --- |
| *Rubrique* | *Coût en dollars des États-Unis* |
| Appui administratif  | 63 160 |
| Indemnité de déplacement et indemnité journalière de subsistance pour 10 personnes assistant à la sixième session de la Plénière | 37 500 |
| Indemnité de déplacement et indemnité journalière de subsistance pour 10 personnes assistant aux onzième réunions du Groupe d’experts multidisciplinaire et du Bureau  | 37 500 |
| Indemnité de déplacement et indemnité journalière de subsistance pour 10 personnes assistant aux douzième réunions du Groupe d’experts multidisciplinaire et du Bureau  | 37 500 |
| Indemnité de déplacement et indemnité journalière de subsistance pour deux examinateurs participant à la septième session de la Plénière | 7 500 |
| Honoraires des examinateurs | Non compris |
| **Total** | **183 160** |

1. Des informations concernant les résultats du processus de sélection seront disponibles dans le document de base IPBES/6/INF/33.

 III. Mesure proposée

1. La Plénière souhaitera peut-être :

Prendre note avec satisfaction du rapport établi par l’équipe d’examen interne, de la désignation d’une commission d’examen chargée de conduire l’examen, et des progrès réalisés dans le choix d’une organisation professionnelle externe chargée de coordonner l’examen[[2]](#footnote-3).

Annexe

Résumé analytique : principaux résultats de l’examen interne

 I. Conclusion générale

1. L’examen interne consistait en une analyse de la Plateforme en termes d’efficacité et d’efficience, mesurées par rapport à ses objectifs actuels, ses principes de fonctionnement, ses quatre fonctions et ses processus administratifs et scientifiques pour la mise en œuvre du programme de travail, l’efficacité de l’exécution du programme de travail et des structures d’appui mises en place, des procédures de préparation des produits de la Plateforme et des autres décisions pertinentes de la Plénière de la Plateforme.
2. L’examen interne a montré que l’IPBES fonctionne dans l’ensemble de manière satisfaisante, avec un score général de 3,5 sur 5 (voir Figure 1), bien que des possibilités d’amélioration existent dans **plusieurs domaines.**

Figure 1

Pourcentage moyen de réponses reçues pour l’ensemble des questions pour chaque notation, de 1 à 5

1. Seules de légères différences peuvent être observées dans la notation générale des cinq catégories de personnes sondées : les membres des organes subsidiaires de la Plateforme (49 réponses) et du secrétariat, et les correspondants nationaux ou les experts faisant partie des groupes de travail et des groupes d’experts de la Plateforme (38 réponses ; voir Figure 2).

Figure 2

Réponse moyenne pour l’ensemble des questions fournie par catégorie de personnes sondées : membres du Bureau, Groupe d’experts multidisciplinaire, secrétariat, dont les unités d’appui technique, coordonnateurs nationaux de la Plateforme et experts sélectionnés (coprésidents des groupes de travail et des groupes d’experts et auteurs-coordonnateurs principaux des évaluations)

 II. Mise en œuvre du programme de travail 2014–2018

1. **Les processus de cadrage pour les évaluations sont considérés comme ayant fonctionné correctement, exception faite de l’évaluation relative à l’utilisation durable des espèces sauvages ; il est apparu que le cadrage d’un sujet si complexe par des moyens indirects ne fonctionnait pas.** Davantage d’experts stratégiques devraient être associés au processus de cadrage pour assurer la pertinence des évaluations présentées aux décideurs. **Les résumés à l’intention des décideurs des évaluations concernant la pollinisation, les scénarios et les modèles ont été bien reçus**, et les futurs résumés à l’intention des décideurs devraient être d’une longueur similaire ou plus courts. **D’une manière générale, les comités de gestion des évaluations menées à ce jour sont considérés comme s’étant acquittés de leur rôle.**
2. **Pour permettre à la Plateforme de s’améliorer dans des domaines comme sa démarche interdisciplinaire et multidisciplinaire, la parité homme-femme, l’équité de la représentation et participation régionales dans sa structure et ses travaux**, il faudrait que les experts désignés par les gouvernements et les organisations comprennent un plus grand nombre de personnes ayant une expérience des sciences sociales et humaines et de l’élaboration des politiques, de femmes spécialistes, d’experts en savoir autochtone et local et d’experts provenant d’Europe orientale et d’Afrique.
3. **L’indépendance scientifique, la crédibilité, la pertinence et la légitimité des évaluations de la Plateforme bénéficieraient d’un nombre accru de contributions et d’observations dans le processus d’examen par les pairs**, en particulier provenant des gouvernements. Les réunions pour le dialogue régional organisées avec les correspondants nationaux de la Plateforme, tenues dans le cadre du plan glissant pour le renforcement des capacités dans le contexte de la troisième réunion des auteurs pour l’évaluation de la dégradation et restauration des terres et les évaluations régionales, ont été bien accueillies et pourraient aussi être prises en considération pour de futures processus d’évaluation, en tant que moyen d’aider les gouvernements à fournir des contributions et observations.
4. Contrairement à la fonction d’évaluation, mise en œuvre dans le cadre d’une série de procédures convenues, la mise en œuvre des fonctions relatives au renforcement des capacités, à la production de connaissances et aux outils et méthodes d’aide à l’élaboration des politiques, y compris l’établissement de liens avec d’autres initiatives et organisations, exigeait la création d’une base institutionnelle et procédurale. En conséquence, l’exécution de ces fonctions a d’une manière générale été plus lente, mais elle s’est améliorée récemment avec l’instauration de procédures pertinentes.
5. **L’utilité du catalogue des outils d’aide à l’élaboration des politiques, qui comprend les catalogues pour les évaluations, a en moyenne été jugée satisfaisante.** Le catalogue est à un stade précoce de son développement, et une évaluation concluante de son utilité n’est donc pas encore possible. En outre, les progrès ont été limités par les ressources allouées à l’appui de ce produit. L’exécution de cette fonction de la Plateforme est possible non seulement grâce à la mise au point du catalogue des outils d’aide à l’élaboration des politiques, mais aussi grâce à la fonction d’évaluation, en particulier l’évaluation méthodologique des scénarios et des modèles et l’élaboration du guide préliminaire sur les valeurs et activités connexes.
6. À sa cinquième session, la Plénière a accueilli avec satisfaction le plan glissant pour le renforcement des capacités qui, depuis, oriente les activités dans ce domaine. Le programme de bourses de recherche a été bien reçu. Les résultats du forum sur le renforcement des capacités ont été globalement considérés comme « satisfaisants », et il est possible que sa structure doive évoluer. Les réunions pour le dialogue régional ont été bien reçues ; leurs résultats pourraient être encore améliorés si elles avaient lieu plus tôt dans le processus d’examen par les pairs.
7. Les éléments des travaux sur les connaissances et les données sont globalement considérés comme « satisfaisants », et les travaux contribuant à cette fonction devraient être renforcés à l’avenir. S’agissant de catalyser la production de nouvelles connaissances, seules des activités limitées ont été organisées à ce jour, tandis que les évaluations font la lumière sur les lacunes existant dans les connaissances.
8. Les aspects des travaux relatifs à l’adéquation de la reconnaissance, la prise en compte et le respect des savoirs autochtones et locaux étaient généralement considérés « bons », ou « satisfaisants » à « bons ». Ces travaux sont considérés comme ayant progressé de manière significative grâce à l’adoption par la Plénière à sa cinquième session de la démarche concernant la reconnaissance et l’utilisation des savoirs autochtones et locaux. Sa mise en œuvre, par le biais notamment du mécanisme participatif, devrait promouvoir ces travaux encore plus avant à l’avenir. La participation des détenteurs de savoirs autochtones et locaux aux activités de la Plateforme devrait être renforcée.
9. Les synergies entre les quatre fonctions de la Plateforme sont considérées comme un domaine nécessitant des améliorations. La répartition du budget entre les différents produits de la Plateforme a été jugée « satisfaisante ». Les synergies et l’équilibre entre les quatre fonctions sont un élément important à prendre en compte dans l’élaboration du deuxième programme de travail.

 II. Fonctionnement de la Plénière, du Bureau, du Groupe d’experts multidisciplinaire et du secrétariat, y compris des unités d’appui technique

1. Les sessions de la Plénière sont considérées comme bien organisées et menées de manière efficace, avec une documentation et des informations appropriées, et les décisions de la Plénière sont considérées comme efficacement appliquées par le secrétariat, le Bureau et le Groupe d’experts multidisciplinaire. Les conseils fournis à la Plénière concernant la coordination entre la Plateforme et les autres institutions concernées pourraient être améliorés.
2. Le Bureau s’est bien acquitté de son mandat dans la mise en œuvre des fonctions administratives de la Plateforme, bien qu’il puisse améliorer son rôle dans l’identification des donateurs et l’établissement des accords de partenariat pour la conduite des activités de la Plateforme. Les membres du Bureau se sont acquittés efficacement de leur rôle dans les domaines de la présidence et de la contribution aux groupes de travail, aux groupes d’experts et aux comités de gestion des évaluations. Les membres de la Plateforme et des groupes régionaux ont été appuyés à des degrés divers par les membres respectifs du Bureau.
3. **Le Groupe d’experts multidisciplinaire s’est acquitté efficacement de son mandat dans la mise en œuvre des** fonctions **scientifiques de la Plateforme, bien qu’il puisse améliorer son rôle dans l’implication dans le programme de travail de la communauté scientifique et des autres détenteurs de savoirs.** **Les membres du Groupe d’experts interdisciplinaire se sont acquittés efficacement de leur rôle dans les domaines de la présidence et de la contribution aux groupes de travail et aux groupes d’experts.** Les interactions étroites entre le Bureau et le Groupe d’experts multidisciplinaire ont profité aux travaux des deux organes et devraient se poursuivre à l’avenir.
4. Le secrétariat a été très efficace, compte tenu en particulier du fait qu’il a pendant longtemps souffert d’un grave manque d’effectifs. **Il a veillé à la qualité de la documentation et à la bonne tenue des sessions de la Plénière et de ses organes subsidiaires, il a été attentif aux requêtes de la Plénière et des correspondants nationaux entre les sessions, et il a fourni un appui solide à la mise en œuvre du programme de travail.** L’efficacité des groupes d’appui technique a été variable, certains d’entre eux se montrant très efficaces tandis que d’autres ont vu leur efficacité progresser au fil du premier programme de travail. **La pertinence de la taille, la composition et la structure du secrétariat, y compris ses unités d’appui technique, est considérée « satisfaisante » ;** pour le deuxième programme de travail, il importe que le secrétariat dispose de ressources adéquates correspondant à la taille du programme.

 III. Fonctionnement des groupes de travail et des groupes d’experts

1. Les interactions entre les groupes de travail, les groupes d’experts et les évaluations sont considérées comme nécessitant des améliorations. **Le groupe de travail sur le renforcement des capacités et les groupes d’experts sur les scénarios et les modèles et sur les valeurs ont bien fonctionné.** **Les travaux des autres groupes d’experts ont été jugés « satisfaisants ».** Si la création d’une série d’indicateurs est importante, le temps consacré à leur mise au point les a rendus moins utiles pour les évaluations régionales et l’évaluation de la dégradation et restauration des terres.

 IV. Partenariats, participation des parties prenantes et communication

1. La collaboration avec les partenaires au sein du système des Nations Unies et avec d’autres organisations concernées, les initiatives et les réseaux ont progressé mais, dans l’ensemble, **la collaboration est considérée comme un domaine nécessitant des améliorations.** **La participation des parties prenantes, la sensibilisation et la communication sont considérées comme devant être renforcées**, même s’il a été reconnu que les récents recrutements ont considérablement renforcé les activités de communication et de sensibilisation. La visibilité de la Plateforme doit s’étendre au-delà des ministères de l’environnement.

 V. Efficacité de la gestion budgétaire et des règles financières

1. **Au vu de la difficile situation budgétaire, il a été reconnu que les activités de collecte de fonds doivent être intensifiées.** **Les règles financières sont considérées comme ayant été bien observées, et les documents budgétaires présentés à la Plénière sont adéquats.** Des montants importants ont été obtenus sous forme de contributions en nature, ce qui a réduit la pression sur le Fonds d’affectation spéciale de la Plateforme.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |

1. \* IPBES/6/1. [↑](#footnote-ref-2)
2. IPBES/6/10. [↑](#footnote-ref-3)